

La constitution

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Je regrette que l'article 35(1) permette aux trois premiers députés de faire une intervention d'une durée illimitée...

M. Hnatyshyn: Je peux peut-être expliquer. S'il y a eu entente, même si je ne le savais pas...

M. Prud'homme: Faites revenir M. Crosbie.

Le président suppléant (M. Paproski): Puis-je avoir la parole juste une minute? Les trois premiers discours sont d'une durée illimitée et je crois qu'ils se sont pas suivis d'une période de questions ou d'observations conformément à l'article 35(1) du Règlement. Les autres discours ne doivent pas dépasser 20 minutes et ils sont suivis d'une période de questions et d'observations.

• (1520)

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, je suis bien prêt à renoncer à l'application du Règlement, car je trouve les questions du ministre très instructives et très révélatrices.

Le président suppléant (M. Paproski): Nous avons un Règlement. Peut-être pourrions-nous faire ce genre de choses quand le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) aura proposé un nouveau règlement.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, nous avons évidemment un règlement que nous devons respecter. Toutefois, vous n'ignorez pas que nous pouvons faire tout ce que nous voulons avec le consentement unanime de la Chambre. Si vous réussissez à faire revenir le ministre de la Justice (M. Crosbie), je voudrais demander le consentement unanime à la condition que vous demandiez au ministre de revenir à la Chambre. Je désirerais également lui poser des questions.

Le président suppléant (M. Paproski): Je comprends ce que dit le député, mais compte tenu de notre règlement, je regrette de ne pouvoir le faire. J'accorde donc la parole au député suivant pour la suite du débat.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président...

M. Friesen: Ce sera un bref discours... abolissez le Sénat.

M. Murphy: Ce sera un bref discours, car contrairement aux deux premiers députés, le temps qui m'est imparti n'est pas illimité.

M. Turner (Vancouver Quadra): Nous vous accorderons le temps nécessaire.

M. Murphy: On peut toutefois me poser des questions qui devraient contribuer à renseigner les députés. En tant qu'ancien enseignant, j'ai toujours cru qu'une bonne façon d'apprendre consistait à poser des questions au professeur.

A bien des égards, je regrette que nous étudions cette résolution maintenant. Je trouve curieux que la première résolution que le gouvernement ait proposée après son budget concerne le Sénat. Il nous avait laissé entendre qu'il proposerait un programme économique pour créer des emplois à l'intention des jeunes. Nous pensions qu'il avait un nouvel ordre économique à proposer pour notre pays. Par conséquent, il me semblerait logique que, deux semaines après la présentation du budget, le gouvernement présente son programme législatif afin que l'opposition et les citoyens sachent exactement ce qu'il compte faire. Mais le voilà qui utilise ce qu'il convient sans doute d'appeler une manœuvre de diversion. Nous sommes, en effet, saisis d'une résolution tendant à limiter le rôle législatif de la

seconde Chambre. Les conservateurs n'ont jamais épousé cette politique au cours de la campagne électorale.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Je désire simplement rappeler au député qu'il dispose de 20 minutes qui seront suivies d'une période de questions. Seuls les deux premiers discours sont d'une durée illimitée. Il peut disposer de son temps en conséquence.

M. Murphy: Monsieur le Président, je l'ai dit tout à l'heure, en aparté, mais je ne voulais pas contester votre décision.

Comme je dispose de peu de temps, je tiens à souligner qu'en supprimant le rôle législatif de la seconde Chambre, le gouvernement conteste la raison d'être de cette seconde Chambre. En limitant son rôle à examiner pendant 30 jours les projets de loi de finance et, pendant 45 jours, les projets de loi non-monétaires, le gouvernement laisse entendre que nous n'avons pas besoin de seconde Chambre au Canada. C'est évidemment un principe que je ne conteste pas.

A propos, j'ai été vivement contrarié d'entendre une nouvelle diffusée hier soir et aujourd'hui par la presse selon laquelle le leader parlementaire du parti libéral proposait d'utiliser la seconde Chambre pour faire obstacle à toute loi visant à désindexer les pensions de vieillesse. J'ignore si le chef de l'opposition (M. Turner) est d'accord, mais cette déclaration a été attribuée au leader parlementaire de son parti.

M. Turner (Vancouver Quadra): Apparemment, ce n'est pas ce qu'il a dit.

M. Murphy: C'est ainsi que ses paroles ont été interprétées. Si le parti libéral ou tout parti contrôlant le Sénat avait l'intention d'agir ainsi, ce serait une attitude stupide et très dangereuse. Je crois que nous devons faire tout en notre pouvoir pour protéger l'indexation des pensions de vieillesse, mais je ne pense pas que nous puissions utiliser à cette fin une Chambre qui n'a pas été nommée de façon démocratique et qui n'a pas de comptes à rendre à la population. On mélangerait une bonne cause avec la réputation douteuse du Sénat, et les Canadiens se demanderaient si nous défendons les droits du Sénat ou ceux des pensionnés canadiens ordinaires. Notre cause véritable est la défense des pensionnés, et il ne faut pas y mêler le Sénat.

M. Hnatyshyn: Mais vous le ferez ici.

M. Murphy: Nous nous en occuperons ici, monsieur le ministre. Je pense qu'il serait dangereux d'utiliser le Sénat à une telle fin. Même si beaucoup de Canadiens se réjouiraient qu'on se serve du Sénat pour défendre les pensionnés, il serait très facile à une majorité au Sénat ou à un groupe de sénateurs de se choisir un jour une noble cause qui risquerait de ne pas être du goût de la majorité.

Ce que nous reprochons surtout à cette résolution, c'est que le gouvernement tente de réformer le Sénat en prolongeant son existence. Il n'a pas trouvé un nouveau rôle au Sénat, ni même déclaré qu'il était vraiment utile. Il veut conserver le Sénat en l'empêchant seulement dans une certaine mesure d'étudier les projets de loi du gouvernement et en lui donnant moins de temps pour examiner les questions économiques. Nous nous retrouverons avec une assemblée qui n'aura plus le pouvoir de faire grand-chose. Cependant, le premier ministre (M. Mulroney) et d'autres auront toujours la possibilité de caser au Sénat leurs amis politiques.